

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le trente mars deux mille vingt-six à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de LAFAYE Laurent.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
29	27	29
Date de la convocation : 24/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
29	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Présents : LAFAYE Laurent, BALOT Nicolas, BATIER Jean-François, BARRIERE Danielle, BONNY Marie-Claude, DUGEAY Pascal, MARIAUD Eric, REYNAUD Christian, GOUVIER Eric, MIGNOT Jean-Marie, ROBERT Marie-José, ROUX Blanche, BOISSONNEAU Magali, MOUTAUD Florence, MEGE Frédéric, MOURET Stéphanie, MARCOUL-SOULIE Bénédicte, GRANET Frédérique, NIOSSOBANTOU Dimitri, NICOT Damien, ROUGIER Julien, TRICARD Morane, BUSSIERE Pascal, MOMART Fabrice, DELIRANT Rose, MORIN Julien, HENRY Amélie

Représentés : DUPUY-LEGRAND Céline représentée par BALOT Nicolas, EHLIG Genêt représentée par BUSSIERE Pascal

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, ROUGIER Julien est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

### **N°2026\_D\_014**

#### **Objet : Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées**

Monsieur le maire rappelle à l'Assemblée délibérante que les dispositions de l'article 46 de la loi du 11 février 2005 pour "l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées" fait obligation aux communes de plus de 5000 habitants, de créer une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (article L. 2143-3 du CGCT).

Conformément à cette loi, et par suite du renouvellement du Conseil municipal, Monsieur le maire, qui préside cette commission et arrête la liste de ses membres, propose à l'Assemblée de désigner les représentants élus appelés à y siéger.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- à l'unanimité, au vote à main levée, de la désignation de Nicolas BALOT, Jean-François BATIER, Céline DUPUY-LEGRAND, Frédérique GRANET, Bénédicte MARCOUL-SOULIÉ, Julien ROUGIER, Morane TRICARD, Amélie HENRY, en tant que membres élus de cette commission.

- de prendre acte que la commission sera également composée des représentants suivants, désignés par le maire :
- Représentant(s) des associations d'usagers : Foyer de vie APF,
- Représentant(s) des associations des handicapés : la FNATH,
- Conseillers techniques et personnes associées,
- Un représentant du Conseil départemental au titre de sa compétence dans le domaine du handicap,
- La Directrice générale des services de la commune,
- Le Directeur des services techniques municipaux.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
En mairie le lundi 30 mars 2026

**Le maire,  
Laurent LAFAYE.**

